

Les critères d'inscription en ressource intermédiaire de type résidence de groupe

- Clientèle âgée de 0 à 18 ans résidant sur l'île de Montréal.
- Usager ayant une incapacité significative et persistante découlant d'une ou plusieurs déficiences physiques (motrice, auditive, langage et parole visuelle).
- Enfant ou adolescent nécessitant des soins infirmiers qui peuvent être délégués avec une intensité pour la réalisation des ses habitudes de vie et de l'encadrement lié aux pertes cognitives ou physiques.
- Usagers nécessitant des soins continus et intensifs sur une base quotidienne.
- Usagers nécessitant de l'assistance et de la surveillance 24heures sur 24.
- Usagers requérant un besoin de protection sociale ne nécessitant pas d'encadrement particulier
- Usagers nécessitant une surveillance éveillée la nuit.

NB: les demandes de répit peuvent être accueillies de façon exceptionnelle pour les jeunes de 18 à 21 ans et qui sont scolarisés au niveau secondaire.

Les critères d'exclusion

- Usager de plus de 6 ans présentant une double déficience : déficience physique et déficience intellectuelle modérée à sévère. Ces jeunes seront orientés vers le réseau de la déficience intellectuelle.
- Usager dont le problème d'alcoolisme, de toxicomanie ou de troubles graves de comportement nécessite une collaboration avec le réseau de la psychiatrie ou le réseau des Centres Jeunesse pour bénéficier de leur ressources résidentielles.
- Usager nécessitant des soins où l'acte infirmier ne peut être délégué. Ces jeunes sont orientés vers une ressource institutionnelle.